

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le sept décembre, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **24**

Quorum : **13**

ALEX : Bruno DUMEIGNIL

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Pierre BIBOLLET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Amandine DUNAND à Claude COLLOMB-PATTON, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Stéphane BESSON

Absents : **2**

Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Philippe ROISINE

N° 2022/107 - REPONSE A L'APPEL A PROJET « GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS » ET APPROBATION DE LA PROGRAMMATION

Rapporteur : Monsieur Pierre BARRUCAND

Vu l'avis favorable de la Commission GEMAPI-Risques Naturels en date du 10 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2022 ;

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur l'opportunité pour la CCVT de répondre à l'appel à projet du FEDER Massif des Alpes « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels », afin de poursuivre la démarche de gestion intégrée des risques naturels sur le territoire.

En effet, de par son environnement et sa géographie, les communes de la CCVT sont exposées à différents risques naturels bien spécifiques aux territoires de montagne. A cet égard, la CCVT s'est engagée dès janvier 2020 dans la démarche de Gestion Intégrée des Risques Naturels, avec une première programmation sur la période 2020-2022. Ce programme arrivant à terme, il est proposé aux membres du Conseil de le reconduire selon les modalités exposées ci-après.

La nouvelle programmation porterait sur une durée de 4 ans, du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2026. Les objectifs sont de :

- Développer une dynamique intercommunale et la synergie entre les acteurs de la gestion de crise ;
- Sensibiliser la population du territoire et renforcer la culture du risque et la participation des citoyens à la gestion intégrée des risques naturels ;
- Améliorer la connaissance des aléas et des enjeux et contribuer au partage d'expérience au niveau interrégional ;

Pour cela, le programme d'actions proposé pour la période 2023-2026 vise à :

- Appuyer les communes pour organiser et animer des exercices de gestion de crise et élaborer le plan intercommunal de sauvegarde ;
- Créer des cartes opérationnelles de gestion de crise ;
- Assurer le fonctionnement et le suivi du système d'alerte de la population ;
- Éduquer les élèves des écoles, collèges et centre de formation du territoire aux risques naturels ;
- Créer des outils, pédagogique, de sensibilisation et de communication, pour les actions grand public ;
- Mener un diagnostic de vulnérabilité de la CCVT au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique ;
- Assurer l'animation globale du territoire et de ses acteurs pour la mise en œuvre d'une gestion globale et intégrée des risques dans les différents projets ;
- Participer au réseau interrégional des TAGIRN.

Ce travail serait animé par un chargé de mission dédié, à 100% sur le projet. Les enveloppes prévues sont :

- 168 000 € pour les frais de personnel ;
 - 50 000 € de dépenses d'investissements matériels et immatériels ;
 - 107 000 € de dépenses de prestations externes ;
 - 30 000 € de dépenses de communication ;
 - 24 850 € de frais indirects.
- pour un total de prévisionnel de 379 850 € sur 4 ans.

L'Europe via le fonds FEDER-Massif des Alpes intervient à hauteur de 60 % du montant de cette nouvelle programmation, et l'Etat, via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pourrait cofinancer le projet à hauteur de 20 %, ce qui conduirait à un taux de financement de 80%.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Pourcentage
<i>Montant prévisionnel des actions GIRN sur 4 ans</i>	<i>379 850€</i>	<i>100%</i>
Recettes		
<i>Subventions FEDER-Massif des Alpes</i>	<i>227 910€</i>	<i>60%</i>
<i>FNADT</i>	<i>75 970€</i>	<i>20%</i>
<i>Autofinancement CCVT</i>	<i>75 970€</i>	<i>20%</i>

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à répondre au nouvel appel à projet « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » du FEDER-Massif des Alpes selon les modalités exposées ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel susvisé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Philippe ROISINE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe ROISINE', written in a cursive style.

*Délibération transmise en Préfecture le 21/12/2022
Publiée le 21/12/2022 par Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président*